FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Délégation de signature
Etranger

Décision n° 2007-947 du 8 octobre 2007 portant délégation de signature des titres de recettes à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations

NOR : *IMIX0710745S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 341-9, L. 341-10 et R -341-9 et suivants ;

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, notamment ses articles 143 à 149 et 152 ;

Vu le décret n° 2005-381 du 20 avril 2005 relatif à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations et modifiant le code du travail ;

Vu le décret du 4 septembre 2006 (*JO* du 5 septembre 2006) portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations ;

Vu la décision n° 2007-411 du 7 mai 2007 relative à l'organisation de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,

Décide :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Leray (Marc), directeur de l'administration et du budget (DAB) à l'effet de signer, dans le cadre de l'application de la contribution spéciale prévue à l'article L. 341-7 du code du travail :

– les décisions d'application de ladite contribution dans la limite de trois infractions pour un même employeur, sauf cas de réitération ;
– les titres de recouvrement correspondants.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Leray (Marc), directeur de l'administration et du budget, délégation de signature est donnée à Mme Haude de Treverret à l'effet de signer tous les titres de recettes se rapportant à la contribution tels que mentionnés ci-dessus.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 15 octobre 2007.

Article 4

Le directeur de l'administration et du budget et l'agente comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 8 octobre 2007.

Le directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,
J. Godfroid